

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice



**MINISTRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES DE
L'EMPLOI, DES SPORTS ET DU SERVICE CIVIQUE**

(MAJESSC)

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

**Pour les travaux de construction
de la Maison des Jeunes de
Arafat**

FINANCEMENT : Budget de l'État

Octobre 2026

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Ministère de l'Autonomisation des Jeunes de l'Emploi, des Sports et du Service Civique (MAJESSC)

AAO N° : 16/MAJESSC/DGJ/CPMP/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés actualisé (actualisation n°7) paru sur le site de portails des marchés publics (www.marchéspublics.gov.mr) en date du 05 octobre 2026.
2. Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique (MAJESSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer son plan d'action, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour les travaux de construction de la Maison des Jeunes de Arafat. **Les travaux seront exécutés à Nouakchott dans un délai ne dépassant pas huit (08) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux pour un budget de 19.000.000 MRU.**
3. Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles (seul ou en groupement) et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de construction de la Maison des Jeunes de Arafat ;
4. Le présent appel d'offres est un **Appel d'offres National Ouvert**
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique : immeuble du gouvernement R+9 n° 02 sis à l'Ilôt V Rue Mohamadou Kanaté- Tevragh Zeina). www.majessc.gov.mr , de 08h-17h du lundi au jeudi et 08h-12h du vendredi.
7. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans le document d'Appel d'offres. Elles peuvent être résumées comme suit :

7.1 Capacité financière :

- Disposer d'une attestation de financement bancaire, délivrée par une banque, certifiant la disponibilité de liquidités et/ou de facilités de crédit destinées au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché, d'un montant égal à : **6 000 000 MRU**
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les travaux de construction supérieur ou égal à **20 000 000 MRU** pour les trois dernières années (2023, 2024 et 2025), ce chiffre d'affaires sera obtenu à partir des états financiers certifiés par expert-comptable agréé.

7.2 Capacité Technique :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité

technique ci-après :

- **Pour les entreprises nationales** : Fournir le certificat de qualification et de classification classe Bat-2.
- **Pour les entreprises étrangères** : Avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification en Mauritanie.
- **Avoir réalisé, à titre d'entrepreneur principal** et au cours des Cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), deux marchés de construction des bâtiment , accompagnés des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales en Mauritanie, **ledit marché doit être d'une valeur financière unitairement au moins égale à 16 000 000 MRU (seize millions d'ouguiyas).**

Nb : les pages des gardes et les pages des signatures des contrats doivent être obligatoirement fournies

- **Le soumissionnaire doit justifier qu'il dispose le matériel et les personnels minimum requise dans la section III du DAO**
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique, adresse : immeuble du gouvernement R+9 n° 02 sis à l'Ilot V Rue Mohamadou KANATE- TEVRAGJ ZEINA. À compter de la publication de l'avis d'appel d'offres contre le paiement d'un montant **de cinq mille Ouguiyas (5.000 MRU)** ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera par versement au Trésor Public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.
 9. Le DAO peut être consulté sur le site suivant : www.majessv.gov.mr et sur la page Facebook du Ministère.
 10. Les offres devront être rédigées en l langue française et devront être déposées à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics / Autonomisation des Jeunes, Formation Professionnelle et Fonction Publique, ZRC 0450, Rue Moulaye EL HACEN Ould Mokhtar EL HACEN, en face de la Boulangerie et Pâtisserie de la Présidence Nouakchott-Mauritanie Tel : 26 54 59 45 – Fax : 45 24 04 13, E-mail : cpmp.mfpt@gmail.com, au plus tard le **mardi 17 novembre 2026 à 12 heures** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et à l'adresse : **Commission de Passation des Marchés Publics / Autonomisation des Jeunes, Formation Professionnelle et Fonction Publique, ZRC 0450, Rue Moulaye EL HACEN Ould Mokhtar EL HACEN, en face de la Boulangerie et Pâtisserie de la Présidence Nouakchott – Mauritanie Tel : 26 54 59 45 – Fax : 45 24 04 13, E-mail : cpmp.mfpt@gmail.com , mardi 17 novembre 2026 à 12 heures .**
 11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jour calendaire**, à compter de la date limite de dépôt des offres.
 12. Les offres doivent comprendre doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Deux cent mille Ouguiya (350 000 MRU)** ou le montant équivalent dans

une monnaie librement convertible auprès d'une banque agréé en Mauritanie, valide 30 jours après la validité des offres.

13. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC)
14. Les avis et décisions portant sur ce DAO peuvent être consultés sur le Portail National des Marchés Publics (www.marchespublics.gov.mr).

**Secrétaire Général
Amadou EL Hadj GAYE**

